

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 JUILLET 2022 A 20H

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal..... 19
Nombre de membres en exercice..... 16
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération..... 13
Date de la convocation et d'affichage..... 15 juillet 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le VINGT-ET UN JUILLET à 20 H 00, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRÉSENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Hélène PRAL, Jean-Pierre CAILLET, René PARREAU, adjoints ; James EPTING, Joseph CHEJIER et Nicole TISSEYRE ;

PROCURATIONS : Michel CHAPET à René PARREAU, Bernard ROLLIN à James EPTING, Catherine PELTIER à James EPTING, Olivier SALAJINI à Nicole TISSEYRE, Gilles BRAGHINI à Christian BORDAZ et Marie MOURIER à Hélène PRAL,

ABSENTS ET EXCUSES : Corinne FHAL, Patrick LEMAITRE et Alexandra BONOD-FERRIEUX.

Nicole TISSEYRE a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Lecture et approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2022 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

PERSONNEL COMMUNAL : recours aux stagiaires BAFA

Monsieur le Maire informe le conseil que les jeunes qui souhaitent valider leur Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) doivent effectuer 14 jours de stage pratique dans une structure. Il propose de prendre un stagiaire au centre de loisirs du mois de juillet et de signer avec lui une convention. La directrice du centre de loisirs sera sa tutrice pour l'accompagner dans son apprentissage aux fonctions d'animateur. Vote à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL – création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps incomplet à raison de 21/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2022 afin de respecter le taux d'encadrement des accueils collectifs de mineurs. Vote à l'unanimité.

GROUPEMENT DE COMMANDE relatif à l'élaboration des schémas communaux de défense extérieure contre l'incendie (SCDEC) et le schéma directeur d'alimentation en eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse – attribution des marchés

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention de groupement qui lie les 19 communes du Syndicat des Eaux de l'Herbasse situées en Drôme et le Syndicat. Cette convention a été signée le 31/08/2021 afin d'engager le schéma directeur d'alimentation en eau potable du syndicat et les schémas communaux de défense extérieure contre l'incendie des communes.

Il précise que la commission d'appel d'offres s'est tenue le 21 juin 2022 au siège du Syndicat pour l'attribution des marchés de réalisation des schémas. Le marché été composé en deux lots géographiques ; Génissieux faisant partie du lot 2. La consultation a été conduite suivant la procédure formalisée de l'appel d'offre ouvert. 5 offres ont été reçues pour le lot 1 et 4 offres pour le lot 2. Au vu du rapport d'analyse des offres les entreprises retenues sont : pour le lot 1 le bureau d'études NALDEO pour un montant de 88.933,75 Euros HT et pour le lot 2 le groupement ARTELIA / ATEAU pour un montant de 94.165,33 Euros HT. Vote à l'unanimité.

FINANCES – décision modificative n°1 sur le budget principal

Afin de réactualiser les prévisions budgétaires Monsieur le Maire propose un virement de crédit sur le budget principal en section d'investissement de 2.700 Euros du programme 0140 « Mairie » au programme 0146 « Tènement Immobilier ». Vote à l'unanimité.

ECLAIRAGE 3^{ème} COURT DE TENNIS – demande de subvention auprès de la Région

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'éclairage du 3^{ème} court de tennis dont le coût des travaux se monte à 12.053,28 €HT. Ce dossier a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département à hauteur de 20 %. L'association Tennis Club a fait une demande d'aide auprès de la Fédération Française de Tennis et en parallèle la collectivité peut faire une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre des équipements sportifs. Vote à l'unanimité.

FONCIER – servitude de passage sur les parcelles WB 72 & WB 76

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal leur délibération n°2022-002 du 17 janvier 2022 par laquelle il avait été approuvé un échange de terrain avec M. Thierry BONNARDEL. Il informe le conseil que les parcelles WB 76 d'une surface de 30.419 m2 et WB 72 d'une surface de 6.897 m2 font l'objet d'une servitude de passage d'un réseau HTA. Ce droit de passage s'exercera sur une profondeur de 10 mètres et sur une bande d'une largeur de 1 mètre. Le propriétaire du fonds dominant assurera l'entretien de ces gaines par les seuls services compétents à ses frais exclusifs ainsi que leur remise en état si nécessaire. L'utilisation de ce passage en tréfonds et les travaux d'entretien et de réparation ne devront pas apporter de nuisances ni de moins-values au fonds servant. Il est donc nécessaire de signer un acte notarié relatif à la constitution de servitude. Vote à l'unanimité.

INFOS DU MAIRE

- Remerciements des enfants de la classe de CE1 pour leur séjour à Buis les Baronnies.
- Lecture du compte rendu de la gendarmerie nationale relatif aux actions de sécurité sur le territoire de la commune sur une période de 6 mois de date à date.

RAPPORT DES COMMISSIONS

TRAVAUX (Joseph CELLIER)

- ENSEMBLE POLYVALENT : l'ouverture dans le foyer est terminée, un grand nettoyage reste à faire avant une nouvelle utilisation des locaux.
- ANCIENNE MAIRIE : les travaux seront réalisés fin août.

BIBLIOTHEQUE (Nicole TISSEYRE)

- Le désherbage des livres a été effectué. Il concerne 143 documents dont 3 ont disparus et 140 iront au rebus. Il représente une valeur de 516 €. Le procès-verbal est remis en main propre à Monsieur le Maire.

SOCIAL (Hélène PRAL)

- A ce jour tous les logements sont loués.
- Vigilance canicule : une veille des personnes âgées est activée avec une attention plus particulière pour les personnes seules et malades.

EMBELLISSEMENT (James EPTING)

Le Département de la Drôme a visité la Commune pour faire un point sur l'embellissement et doit adresser son compte rendu en Mairie. Lors de la visite il a été remarqué le manque de fleurissement de la place du Marché et il a été suggéré de faire un plan d'action pour la durée du mandat accompagné d'un budget spécifique.

TRAVAUX (Jean-Pierre CAILLET)

- EGLISE : l'entreprise d'électricité a posé les deux dernières appliques. Le maçon a procédé au nettoyage et le mobilier a été remis en place.

COMMUNICATION (René PARREAU)

- La Lucarne a été distribuée. Un travail sur le redécoupage des secteurs est à faire suite aux dernières démissions de conseillères municipales.
- L'agenda 2023 est prêt et la distribution sera réalisée dès novembre.
- Le site est en cours de modification.
- Une nouvelle maquette de la Lucarne est en préparation.
- Le nouveau panneau lumineux est très apprécié, trois maires des communes voisines ont demandé des informations.

QUESTIONS DIVERSES

- Les trottoirs en direction de la mère d'eau sont envahis par la végétation.
- Compte tenu du contexte économique il faudra prévoir un plan de récession sur l'électricité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h30.
Prochain conseil municipal : jeudi 28 juillet 2022 (sous réserve de modification)

Le Maire,

La secrétaire,



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Genissieux, Drôme. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GENISSIEUX' and '(Drôme)'. Overlaid on the stamp is a large, stylized signature in blue ink.



The image shows a blue ink signature, likely of the Secretary, written in a cursive style.